

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 110 28 janvier 1950

n° 110 28

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

28 janvier 1950

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1950

Date du numéro

31 janvier 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1814 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** les arrêtés n° 286 du 24 mars 1945 et 116 du 8 février 1947 relatifs à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des -Somalis

Sur proposition du médecin lieutenant-colonel, directeur du service de santé,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Un congé de convalescence de trois mois à passer à Raheito, et pour compter du 21 janvier 1950, est accordé à Mohamed Ali, infirmier au 6e échelon, en service à l'hôpital colonial. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.**